



SECTEUR FÉDÉRAL
CHEMINOTS



PAYS-DE-LA-LOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NANTES-BORDEAUX Ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires TET

NANTES-LYON

Une décision à contresens des besoins des populations et des territoires.

Hier, le Ministère des Transports a annoncé, sans préavis ni débat, son intention d'engager le processus d'ouverture à la concurrence sur les axes ferroviaires Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon pour une mise en œuvre effective à l'échéance 2022.

Ces axes desservis par des trains dits d'équilibre du territoire (TET), dont l'exploitation est assurée par la SNCF, entreprise publique de Service Public, dépendent directement de l'autorité de l'Etat. Or, par cette annonce, le gouvernement signifie clairement et unilatéralement renoncer à garder la maîtrise de l'exploitation de ces lignes ainsi qu'à leur rôle essentiel d'aménagement des territoires.

Par ailleurs, de sérieuses craintes pèsent quant à la pérennisation de la desserte de l'axe Nantes-Bordeaux dont la régénération de la voie est à ce jour suspendue à une répartition des financements (138 M€) que les différents acteurs (Etat, régions, collectivités) ne semblent pas pressés de déterminer. Sans travaux, quel opérateur, qu'il soit public ou privé, s'engagera dans l'exploitation de cette ligne alors que les temps de parcours atteignent déjà 5 heures 30 minutes et promettent d'être rallongés avec de nouvelles limitations de vitesses ?

Cette décision s'inscrit totalement à contresens des besoins des populations et des territoires, alors que depuis plusieurs semaines des mouvements sociaux importants portent justement ces questions d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services publics. Les ligériens, déjà confrontés à la fermeture massive des guichets dans les gares de la région contre lesquelles ils sont de plus en plus nombreux à se mobiliser, voient une nouvelle fois leur service public ferroviaire durement attaqué.

Les cheminots ne seront pas épargnés non plus, puisque la parution d'un décret d'une rare brutalité le 26 décembre dernier, rend obligatoire le transfert des personnels à l'entreprise prenante ou, le cas échéant, autorise leur licenciement de plein droit en cas de refus de leur part. Selon ce décret, tous les cheminots dont l'activité participe majoritairement à l'exploitation de ces lignes seront concernés.

A ces égards, le secteur fédéral CGT des cheminots de la région des Pays de la Loire condamne fermement la décision du gouvernement et agira ou usera de tous les moyens à sa disposition dès les prochaines semaines pour empêcher sa mise en œuvre. Il poursuivra la démarche engagée avec les usagers pour défendre et promouvoir l'accès au service public ferroviaire sur tout le territoire ligérien.

Nantes, le 10 janvier 2019

SECTEUR FEDERAL CGT CHEMINOTS PAYS DE LA LOIRE

27 boulevard de Stalingrad – 440141 Nantes Cedex

☎ 02 40 29 32 85 ou 02 40 29 14 16

☎ SNCF 37 19 42

✉ secteur@cgt-cheminots-paysdelaloire.fr

🌐 <http://cgt-cheminots-paysdelaloire.fr/>

📘 Secteur Cgt Cheminots PdL

📱 @CgtPdL



Contact: Aurélien Hamon 0683145883